



FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT (Directeur d'hôpital)

Fonctions (profil proposé) :

DIRECTEUR/ DIRECTRICE adjoint.e en charge des ressources humaines et des affaires médicales

Cotation de la part fonctions de la PFR : (Classe normale ou hors classe) : 2.7

Direction commune du « Centre Hospitalier de Digne les Bains, du Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque, des établissements publics de santé de Castellane, de Seyne-les-Alpes, de Riez et des EHPAD de Puimoisson, Valensole et Thoard (Alpes de Haute-Provence) ».

Poste localisé sur le CH de Digne les Bains

Personne à contacter : M. POUILLY Directeur – secretariat.direction@ch-digne.fr

Présentation générale et synthétique de l'établissement

L'équipe de direction assure depuis le 1er janvier 2019 par convention la direction commune des établissements ci-dessus. L'ensemble de ces établissements sont membres du GHT des Alpes de Haute Provence dont le périmètre est départemental.

Dans ce cadre, il est procédé au recrutement d'un directeur ou d'une directrice positionné-e physiquement sur le site de Digne les Bains en charge des ressources humaines et affaires médicales du groupe Digne recouvrant le CH de Digne les Bains, les CH de Castellane et Seyne les Alpes et l'EHPAD de Thoard. Ce directeur ou cette directrice aura en charge la formation du personnel sur l'ensemble du GHT04. Les effectifs du service sont de 11 ETP dont 1 AAH et 2 AdC.

Présentation des services (nombre de lits, effectifs, budget...) :

Site de Digne :

- Centre hospitalier (MCO) de 198 lits et places,
- 240 lits et place en psychiatrie, 25 lits MAS

Site de Catellane

- 4 Médecine / 5 SSR
- 72 EHPAD

Site de Seyne les Alpes

- 4 Medecine
- 63 EHPAD

Site de Thoard

- 70 EHPAD

Effectifs salariés : 1200 ETP

Budget : 90m€

Identification du poste

Position dans l'organigramme de direction	<u>Liaisons hiérarchiques</u> : placé(e) sous l'autorité directe du Directeur Délégué du groupe Digne : CH Digne les Bains, Castellane, Seyne les Alpes et EHPAD de Thoard. <u>Liaisons fonctionnelles</u> : les membres de l'équipe de direction commune
Missions générales, permanentes et spécifiques	La direction des ressources humaines assure le recrutement, la gestion des carrières et la fonction paie des personnels non médicaux, la fonction paie des personnels médicaux. Le, la directeur (trice) adjointe aura notamment pour missions : <ul style="list-style-type: none">• Le suivi et maîtrise du titre 1• Le maintien du dialogue social• La préparation des dossiers à soumettre en CTE, CHSCT, et en CME La fonction « formation » des personnels est supervisée par le DRH de Digne les Bains pour tout le GHT04.
Principaux projets à mener dans le périmètre du poste	Mise en place des LDG Mise en place des réformes de la FPH Déclinaison du PMSP du GHT04
Nature des délégations associées au poste	Délégation de signature dans le cadre des attributions et compétences et pendant les astreintes pour la continuité du service.

Profil souhaité du / de la candidat.e

Expérience professionnelle appréciée	Une expérience similaire en ressources humaines et affaires médicales
Fonctions (profil proposé)	Directeur/ Directrice adjoint.e
Compétences et requises / prévues	Connaissances transversales du fonctionnement hospitalier, connaissances précises de la gestion des personnels médicaux et non médicaux
Qualités professionnelles requises / prévues	Concevoir, piloter et évaluer un projet relevant de son domaine de compétence. Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs et collaboratrices Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou Individuelles Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes Avoir une capacité à décider et à manager en toute autonomie tout en veillant à s'inscrire en toute loyauté dans les orientations stratégiques de la Direction

Autres informations

Contraintes et avantages liés au poste :

- ✓ Bénéficie de la prime de direction commune
- ✓ Participe aux gardes administratives du Centre Hospitalier de Digne les Bains
- ✓ Bénéficie de la prime (pas de logement de fonction)